

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

HyFlex® 11-130

Applicable à compter du : [2018/04/23]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
II**

EN 388



3131A

EN 16350



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 16350 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/0747 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2018/04/23

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

Représentants agréés :
COMASEC S.A.S
5, ALLÉE DES BAS TILLIERS
92238 GENNEVILLIERS CEDEX
FRANCE

déclarent sous leur seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

PU 610 AS

Applicable jusqu'au : [2018/04/22]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie

II

EN 388



3121

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 0072/015/162/02/07/0010 émis par l'organisme notifié :

IFTH - INSTITUT FRANÇAIS TEXTILE-HABILLEMENT
(0072)
AVENUE GUY DE COLLONGUE - 69134 ECULLY CEDEX -
FRANCE

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du règlement.



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2007/02/21